



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 30 janvier 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 décembre 2012

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 décembre 2012

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 décembre 2012

12 – Orientation

12.001 Accord de principe / Mandat spécial

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124069007

1- Donner un accord de principe pour octroyer un bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fondation Jeunesse au soleil, un immeuble situé au 4251, rue Saint-Urbain, moyennant un loyer annuel de 800 000 \$, taxes incluses 2- Donner un accord de principe pour octroyer un contrat de prêt de local, par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Jeunesse au soleil, l'immeuble situé au 4251, rue Saint-Urbain.

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125110007

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de l'enveloppe et l'ajout d'équipement au chalet restaurant au parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1125963003

Accorder un contrat à Détection de fuite PGS Inc., pour la fourniture de corrélateurs acoustiques numériques, pour une somme maximale de 97 728,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12422 - 3 soumissionnaires (1 soumissionnaire conforme).

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1125104003

Conclure avec Les Industries Centaure Ltée, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option de prolonger 12 mois, pour la fourniture de munitions de pratique utilisées par les policiers du SPVM - Appel d'offres public (12-12453) - (2 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente : 416 876,36 \$, taxes incluses).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau - 1120128003

Accorder un contrat à la firme Sciage de Béton 2000 inc. pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 008,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1498 - 5 soumissionnaires conformes.

20.005 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.006 Entente

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1120429003

Approuver un protocole d'entente afin d'établir une collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre Brest'aim, Société anonyme d'économie mixte (Océanopolis) de Brest et la Ville de Montréal (Espace pour la vie, Biodôme) et autoriser le directeur de l'Espace pour la vie, à signer le protocole de collaboration.

20.007 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133972001

Autoriser un soutien financier de 20 000 \$ à Les Productions Ondinnok Inc. pour l'élaboration et la réalisation d'un événement intitulé Un printemps autochtone d'art du 30 avril au 8 juin 2013 dans le réseau Accès culture, projet présenté dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1123931003

Accorder un soutien financier non récurrent de 46 000 \$ à Semaine de la mode de la Métropole, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement « Imaginer " Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec, pour la promotion de la 24^e édition de la Semaine Mode-Montréal, qui se tiendra du 4 au 7 février 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.009 Contrat de services professionnels

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1136189001

Autoriser une dépense additionnelle de 105 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de Mohamad Osseyrane majorant ainsi le montant total des honoraires de 95 000 \$ à 200 000 \$ pour la rédaction d'un rapport et assistance lors d'un éventuel procès dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130942001

Autoriser le déplacement de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et 1^{er} vice-président de la Fédération canadienne de municipalité (FCM), et de Mme Josée Duplessis, membre du comité exécutif responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts, pour participer à la conférence et au salon sur les collectivités durables 2013 de la FCM - Windsor (Ontario) - Du 12 au 16 février 2013 - Montant estimé à 4 973,29 \$

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Technologies de l'information , Direction - 1124114003

Autoriser le virement budgétaire 2 894 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2013-2015, soit 1 447 000 \$ en 2013 et de 1 447 000 \$ en 2014, en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles vers le Service des technologies de l'information pour réaliser le projet CETEN II afin d'implanter un système de gestion en support aux opérations de déneigement

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale - 1123080003

Autoriser un virement de crédits de 3 837 300 \$ du budget corporatif des dépenses contingentes au budget de fonctionnement du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1120273003

Autoriser des virements de crédits de 101 296 \$ en provenance du surplus affecté du Fonds Énergie afin de financer la prolongation du poste temporaire d'agent de recherche pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

30.006 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057003

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 14 au 18 janvier 2013

60.002 Information

CE Police , Direction principale - 1120582004

Informé le Comité exécutif du déploiement de policiers du Service de police de la Ville de Montréal aux différentes missions de stabilisation des Nations Unies en Haïti, en Côte d'Ivoire et en Afghanistan, conformément à l'entente de trois ans entre la Ville de Montréal et la GRC approuvée par le Comité exécutif le 6 juin 2012 (CE12 0855)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 30 janvier 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 décembre 2012

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 décembre 2012

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 décembre 2012

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1125963003

Accorder un contrat à Détection de fuite PGS Inc., pour la fourniture de corrélateurs acoustiques numériques, pour une somme maximale de 97 728,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12422 - 3 soumissionnaires (1 soumissionnaire conforme).

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1125104003

Conclure avec Les Industries Centaure Ltée, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option de prolonger 12 mois, pour la fourniture de munitions de pratique utilisées par les policiers du SPVM - Appel d'offres public (12-12453) - (2 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente : 416 876,36 \$, taxes incluses).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau - 1120128003

Accorder un contrat à la firme Sciage de Béton 2000 inc. pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 008,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1498 - 5 soumissionnaires conformes.

20.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.006 Entente

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1120429003

Approuver un protocole d'entente afin d'établir une collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre Brest'aim, Société anonyme d'économie mixte (Océanopolis) de Brest et la Ville de Montréal (Espace pour la vie, Biodôme) et autoriser le directeur de l'Espace pour la vie, à signer le protocole de collaboration.

20.007 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133972001

Autoriser un soutien financier de 20 000 \$ à Les Productions Ondinnok Inc. pour l'élaboration et la réalisation d'un événement intitulé Un printemps autochtone d'art du 30 avril au 8 juin 2013 dans le réseau Accès culture, projet présenté dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique -
1123931003

Accorder un soutien financier non récurrent de 46 000 \$ à Semaine de la mode de la Métropole, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement « Imaginer " Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec, pour la promotion de la 24^e édition de la Semaine Mode-Montréal, qui se tiendra du 4 au 7 février 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130942001

Autoriser le déplacement de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et 1^{er} vice-président de la Fédération canadienne de municipalité (FCM), et de Mme Josée Duplessis, membre du comité exécutif responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts, pour participer à la conférence et au salon sur les collectivités durables 2013 de la FCM - Windsor (Ontario) - Du 12 au 16 février 2013 - Montant estimé à 4 973,29 \$

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Technologies de l'information , Direction - 1124114003

Autoriser le virement budgétaire 2 894 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2013-2015, soit 1 447 000 \$ en 2013 et de 1 447 000 \$ en 2014, en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles vers le Service des technologies de l'information pour réaliser le projet CETEN II afin d'implanter un système de gestion en support aux opérations de déneigement

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale - 1123080003

Autoriser un virement de crédits de 3 837 300 \$ du budget corporatif des dépenses contingentes au budget de fonctionnement du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1120273003

Autoriser des virements de crédits de 101 296 \$ en provenance du surplus affecté du Fonds Énergie afin de financer la prolongation du poste temporaire d'agent de recherche pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057003

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 14 au 18 janvier 2013

60.002 Information

CE Police , Direction principale - 1120582004

Informé le Comité exécutif du déploiement de policiers du Service de police de la Ville de Montréal aux différentes missions de stabilisation des Nations Unies en Haïti, en Côte d'Ivoire et en Afghanistan, conformément à l'entente de trois ans entre la Ville de Montréal et la GRC approuvée par le Comité exécutif le 6 juin 2012 (CE12 0855)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 23

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

CE : 12.001

2013/01/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001

2013/01/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1125963003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Détection de fuite PGS Inc., pour la fourniture de corrélateurs acoustiques numériques, pour une somme maximale de 97 728,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12422 - 3 soumissionnaires (1 soumissionnaire conforme).

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Détection de fuite PGS Inc., le contrat pour la fourniture de corrélateurs acoustiques numériques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 97 728,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 12-12422;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par : Chantal MORISSETTE

Le 2012-12-11 17:51

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1125963003

IDENTIFICATION

Dossier # :1125963003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Détection de fuite PGS Inc., pour la fourniture de corrélateurs acoustiques numériques, pour une somme maximale de 97 728,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12422 - 3 soumissionnaires (1 soumissionnaire conforme).

CONTENU

CONTEXTE

La ville de Montréal se situe parmi les villes canadiennes les moins performantes en terme de production d'eau par habitant. Le service de l'eau évalue approximativement à 33 %, le volume de sa production d'eau potable perdu à cause des nombreuses fuites résultant de la vétusté de son réseau de distribution. Depuis plusieurs années, des efforts importants ont été consacrés à réhabiliter et remplacer les conduites d'eau potable ayant atteint la fin de leur durée de vie utile. Nous savons cependant que cette activité seule ne permettra pas d'avoir un impact significatif sur notre consommation d'eau à court terme. C'est pourquoi le service de l'eau désire mettre en place une série d'initiatives concertées qui viendront s'ajouter à l'effort soutenu en remplacement et réhabilitation des conduites. Parmi ces initiatives, on retrouve :

- le programme d'entretien préventif
- le programme de sensibilisation pour la réduction de la consommation
- le programme de réduction de la pression par la sectorisation
- le programme systématique de détection des fuites

Le programme dont il est question dans ce dossier est celui de la détection systématique des fuites sur les réseaux secondaires d'aqueduc. La division du plan directeur de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a reçu le mandat de réaliser ce nouveau programme de dépistage systématique des fuites pour les réseaux secondaires d'aqueduc. La mise en place de cette activité exigera le recrutement de 8 dépisteurs et un chef d'équipe. Ce groupe sera divisé en quatre sous équipes qui couvriront les 19 arrondissements.

Il faut donc procéder à la réalisation du programme de détection systématique des fuites qui permettra à ces équipes de couvrir les quelque 3 600 km de réseau d'aqueduc.

Étapes majeures du programme de détection systématique des fuites :

- achat des 4 camions Sprinters

—aménagement des 4 camions Sprinters pour dépisteur de fuite d'eau dans les ateliers de la DMRA

—acquisition et installation des chaudières à vapeur de type ignitubulaire aux camions Sprinters

—acquisition des équipements de détection de fuite d'eau

Tous les équipements de détection des fuites d'eau demandés dans le cadre du présent appel d'offres public répondent aux besoins spécifiés par l'équipe de détection de fuites de l'unité Plan Directeur du service de l'eau.

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées : <ul style="list-style-type: none">• Achat et réception de 4 Sprinters 2500 Cargo 2012 Mercedes Benz• Entente d'achat contractuelle no. 63739	205 599 \$	juin 2012	août 2012
Étapes en cours de réalisation : <ul style="list-style-type: none">• Aménagement de 4 Sprinters 2500 Cargo 2012 Mercedes Benz pour dépisteur de fuite d'eau par les ateliers de la DMRA tel que spécifié dans le dessin # 21712D-A01 de la DMRA demande 62437	107 276 \$	juillet 2012	décembre 2012

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none">• Octroi du contrat et réception des équipements	janvier 2013	février 2013

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none">• Octroi du contrat et réception des chaudières à vapeur de type ignitubulaire	janvier 2013	février 2013

Dans le cadre du présent dossier un appel d'offres a été lancé le 24 septembre 2012 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 octobre 2012.

La validité des soumissions était de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0162 – 19 mai 2011 – Conclure une entente cadre collective d'une durée de 3 ans avec Mercedes-Benz Canada inc pour la fourniture sur demande de véhicules polyvalents de marque Sprinter.

DESCRIPTION

Afin de réaliser les objectifs du programme de détection systématique des fuites sur les réseaux secondaires, il est nécessaire de doter le Service de l'eau des équipements de détection de fuite d'eau selon les spécifications fournies par la Ville :

- Corrélateur acoustique numérique (article 1) :
 - les systèmes de détection et de corrélation acoustique pour le dépistage de fuite d'eau devront être en mesure d'identifier et de pointer des fuites d'eau dans des conditions difficiles telles que des conduites de PCV, de gros diamètre de plus de 12 pouces ou de basse pression d'eau de moins de 20lb/po2, et dans un environnement extérieur bruyant;

- Appareil d'écoute au sol (article 2) :
 - les appareils d'écoute au sol pour le dépistage de fuite d'eau doivent permettre de cibler le bruit de fuite et d'exclure les interférences de bruit non désirées;

- Détecteur électromagnétique de réseaux (article 4) :
 - les appareils de localisation de canalisations doivent permettre de repérer rapidement et aisément tous types de conduite enfouie et dans un environnement électrique;

- Détecteur magnétique (article 5) :
 - les appareils de détection de matériaux ferreux doivent permettre la recherche de couvercle des réseaux d'aqueduc et d'égouts sous la surface du sol;

- Caméra zoom portables d'inspection d'égouts (article 6) :
 - les systèmes de caméra sont alimentés par des batteries, il sont portables et facilement manipulables par un seul opérateur. Ils doivent permettre l'inspection de conduites d'égouts de diamètre de 8 à 72 pouces;

- Appareil de détection 4 gaz (article 7) :
 - les appareils de détections portatifs multi gaz pour le travail en espace clos doivent être en mesure de détecter les concentrations de gaz et vapeurs combustibles (LIE-LEL), Monoxyde de carbone CO, Sulfure d'hydrogène (H2S), et Oxygène (O2).

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été lancé pour la fourniture de divers équipements visant la détection de fuite d'eau sur le réseau d'aqueduc. Chaque article couvre un ensemble d'appareils et fera l'objet d'un contrat distinct.

L'article 3 du bordereau de soumission est annulé, et tel que spécifié à la clause 13 des clauses administratives particulières, l'annulation de cet article n'invalide pas pour autant le reste de l'appel d'offres.

Parmi sept (7) preneurs du cahier des charges trois (3) ont déposé une soumission pour l'article 1 soit 43 % des firmes.

Soumissionnaires pour l'article 1 :

- Stelem div. d'Aqua Data inc.
- Détection de fuite PGS inc.
- Hetek Solutions inc.

Détection de fuite PGS inc. est le seul soumissionnaire conforme pour l'article 1.

Stelem div. d'Aqua Data inc. est non conforme au point 1.1.1.b du devis technique car il a été requis que les capteurs et transmetteurs soient fabriqués d'une seule pièce et non en deux pièces telle que spécifié dans la soumission de cette firme.

La soumission déposée par Hetek Solutions inc. a été rejetée du fait que cette firme n'avait pas fournie la garantie de soumission demandée.

Article 1

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Détection de fuite PGS inc.	97 728,75 \$		97 728,75 \$
Dernière estimation réalisée	98 303,63 \$		98 303,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			97 728,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(574,88 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(0,58 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			

L'écart de 0,58 % entre la soumission retenue et la dernière estimation confirme que l'estimation a été préparée à partir d'une étude de marché cible.

Le détail de l'analyse des soumissions se retrouve dans l'intervention du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles - Direction de

l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la fourniture de corrélateurs acoustiques numériques est de 97 728,75 \$ (taxes incluses) et représente un coût net de 93 478,75\$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et est prévue au PTI 2013-2015 de la DGSRE pour un montant de 97 728,75 \$ (taxes incluses).

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau locale de la Ville centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière de la Direction de la gestion stratégique des réseaux du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette stratégie de détection systématique des fuites s'inscrit dans les orientations de la Ville en matière de développement durable, en contribuant à :

1. La réduction des fuites sur le réseau d'aqueduc en intervenant de façon systématique pour détecter les fuites, ce qui permet d'effectuer des réparations très rapidement économisant l'eau qui aurait été perdue autrement.
2. La protection du patrimoine en contribuant à la réparation proactive des fuites sur le réseau, la détection systématique permet de réduire les risques de dommages majeurs aux infrastructures souterraines adjacentes, prolongeant ainsi leurs durées de vie utile.
3. La réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement en favorisant la réparation rapide des fuites on évite des impacts plus importants causés par un bris d'aqueduc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donnée que l'acquisition des équipements de détection de fuite d'eau est une étape majeure du programme de la détection systématique des fuites sur les réseaux secondaires d'aqueduc la non acquisition des équipements de détection de fuite d'eau rendra difficile, voire impossible, la réalisation du nouveau programme dépistage systématique des fuites et couvrir les quelque 3 600 km de réseau d'aqueduc des 19 arrondissements tel qu'inscrit dans les orientations de la division du plan directeur de la DGSRE Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. De plus, la non adoption des ces équipements spécialisés engendrera des coûts irrécupérables au programme puisqu'il y a eu des coûts rattachés à des étapes terminées et en cours de réalisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a pas d'action de communications prévues en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : janvier 2013

Octroi des contrats : janvier 2013

Réception des équipements : janvier - février 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude. Aussi, le présent dossier respecte les quatre encadrements suivants :

- Politique d'approvisionnement;
 - Politique de gestion contractuelle;
 - Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats »;
 - Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats ».
-

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Janet MARCEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gustavo RIBAS

Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-2552

Télécop. : 514-872-7273

ENDOSSÉ PAR

Normand HACHEY

Chef de projet

Tél : 514 872-3495

Télécop. : 514 872-7273

Date d'endos. : 2012-11-20

Dossier # :1125963003



Dossier # : 1125104003

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Armurerie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Les Industries Centaure Ltée, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option de prolonger 12 mois, pour la fourniture de munitions de pratique utilisées par les policiers du SPVM - Appel d'offres public (12-12453) - (2 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente : 416 876,36 \$, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec l'option de prolonger 12 mois, pour la fourniture de munitions de pratique utilisées par les policiers du SPVM ;
2. d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Les Industries Centaure Ltée, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12453 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Marc PARENT

Le 2012-12-20 08:51

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

Dossier # :1125104003

IDENTIFICATION

Dossier # :1125104003

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Armurerie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Les Industries Centaure Ltée, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option de prolonger 12 mois, pour la fourniture de munitions de pratique utilisées par les policiers du SPVM - Appel d'offres public (12-12453) - (2 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente : 416 876,36 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer un contrat pour la fourniture de munitions de pratique utilisées par les policiers du SPVM à Les Industries Centaure Ltée, suite à l'appel d'offres public 12-12453 lancé le 15 octobre 2012.

Les munitions de pratique sont requises afin de permettre aux policiers du SPVM de maintenir leur niveau de compétences au tir.

En 2010, le SPVM avait choisi de passer par l'entremise du Centre de services partagés du Québec pour diminuer le coût d'achat en achetant en partenariat avec la Sûreté du Québec et le Ministère de la Sécurité Publique. La quantité achetée à l'échéance du contrat, le 31 mars 2012 dernier, a permis au SPVM de subvenir à ses besoins jusqu'à présent. Ceci explique également le délai entre les deux contrats. Par contre, il fut décidé de ne pas retourner en partenariat via le CSPQ, car les frais de transport élevés de la munition pour les salles de tir de la Sûreté du Québec, qui sont établies au travers de la province, rendaient nulle l'économie faite par l'achat de grosses quantités.

	Coût	Date de début	Date de fin
Étape terminée : Prolongation du contrat à Les Industries Centaure Ltée pour la fourniture de 1 000 000 de munitions de pratique.	335 500,00 \$	31 mars 2011	31 mars 2012
CG 11-0441 - 22 décembre 2011			
	Coût	Date de début	Date de fin
Étape faisant l'objet du présent	416 876.36 \$	31 janvier 2013	31 janvier 2015

dossier : Conclure avec la firme Les Industries Centaure Ltée, une entente-cadre de 24 mois, avec l'option de prolonger 12 mois, pour la fourniture de 1 200 000 munitions de pratique pour un montant de 416 876,36 \$ taxes incluses.			
---	--	--	--

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0441 - Le 22 décembre 2011 - Autoriser la prolongation du contrat avec Les Industries Centaure Ltée, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec, pour la fourniture sur demande de munitions de pratique aux policiers du SPVM, soit du 31 mars 2011 au 31 mars 2012, pour un montant total approximatif de 335 500 \$, taxes incluses.

CG10 0279 - Le 26 août 2010 - Octroyer un contrat à Les Industries Centaure Ltée, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec, pour la fourniture sur demande de munitions de pratique aux policiers du SPVM jusqu'au 31 mars 2011, avec possibilité de prolongation, au prix total approximatif de 332 213,70 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre de 24 mois, avec l'option de prolonger 12 mois, pour la fourniture de munitions de calibre 9mm utilisées par les policiers du SPVM lors de leurs pratiques de tir.

Le prix représente une augmentation de 2,66% par rapport au dernier prix payé en 2010 et 2011, qui était de 294,32\$ pour 1000 cartouches alors que le prix unitaire du présent dossier est de 302,15\$ pour 1000 cartouches. Le prix des munitions est influencé par la hausse fulgurante du prix des métaux, la hausse du prix de l'énergie et l'instabilité économique des États-Unis. Par contre, la force du dollar canadien et la compétition entre les fabricants aident à maintenir les prix à un niveau stable.

L'appel d'offres a été conçu pour une période de 24 mois, mais la quantité requise par l'appel d'offres couvre les besoins pour une période d'un an. Le montant de 416 876,36\$ est donc pour fournir une quantité de munitions pour une année.

JUSTIFICATION

La fourniture de munitions de pratique est requise afin de permettre aux policiers du SPVM de maintenir leur niveau de compétences au tir. Suite à un appel d'offres public 12-12453 lancé le 15 octobre 2012, deux (2) firmes se sont procuré le document d'appel d'offres et deux (2) ont déposé une soumission conforme. La firme Les Industries Centaure Ltée a présenté la soumission la plus basse, et l'échantillon s'est avéré conforme aux exigences techniques tel qu'indiqué dans le document d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les Industries Centaure Ltée	416 876,36 \$		416 876,36 \$
Les Distributeurs R. Nicholl's Inc.	593 271,00 \$		593 271,00 \$
Dernière estimation réalisée	406 073,30 \$		406 073,30 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			505 073,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) /			21,16%

<i>la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (<i>la plus haute conforme – la plus basse conforme</i>)	176 394,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (<i>la plus haute conforme – la plus basse conforme</i>) / <i>la plus basse) x 100</i>	42,31%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme – estimation</i>)	10 803,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>la plus basse conforme – estimation</i>) / <i>estimation) x 100</i>	2,66%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conclure une entente-cadre pour une durée de 24 mois, pour la fourniture de munitions de pratique utilisées par les policiers du SPVM, avec Les Industries Centaure Ltée au montant de 416 876,36\$, taxes incluses.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de fonctionnement du Service de police.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du SPVM.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les munitions de pratique de type frangible 9mm possèdent une ogive friable qui se désintègre au contact du blindage ou du sol en salle de tir. La balle, l'amorce et la poudre ne contiennent aucun plomb ni métaux toxiques, ce qui améliore la qualité de l'air. Les cartouches contenant l'ogive sont entièrement récupérées par Les Industries Centaures Ltée et rechargées pour être utilisées à nouveau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM ne peut se permettre une rupture d'inventaire de munitions de pratique qui compromettrait la qualification de tir qui est indispensable au maintien des compétences des policiers. Le Ministère de la Sécurité Publique oblige les policiers du Québec à se soumettre à une pratique et une qualification annuellement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : janvier 2013

Début du contrat : janvier 2013

Une entente-cadre auprès de l'adjudicataire sera émise par la Direction de l'approvisionnement suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'obligation de procéder par appel d'offres public pour tout achat de plus de 100 000 \$ est inscrite dans la Loi des Cités et Villes (art. 573). De plus, le devis comprend les clauses anti-

collusion.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian NANTEL

Commandant police et chef de division

Tél : 514-280-2951

Télécop. : 514 -280-2951

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI

Directeur adjoint

Tél : 514-280-2317

Télécop. : 514-280-2008

Date d'endos. : 2012-12-05

Dossier # :1125104003



Dossier # : 1120128003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Sciage de Béton 2000 inc. pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 008,25\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1498 - 5 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1- d'accorder à la firme Sciage de Béton 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 008,25\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1498.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par : Serge A BOILEAU

Le 2013-01-15 15:42

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président de la CSEM
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # :1120128003

IDENTIFICATION

Dossier # :1120128003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Sciage de Béton 2000 inc. pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 008,25\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1498 - 5 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses travaux d'entretien, la Commission exécute des travaux d'excavation dont les matériaux doivent être triés, brisés, transportés et disposés selon les règlements. De plus, la Commission doit déneiger le terrain qu'elle loue au 4305, rue Hogan, à Montréal. Le délai de validité des soumissions est de 90 jours suivant la date d'ouverture de celles-ci.

L'appel d'offre a été publié dans le système électronique SEAO et dans la revue Constructo. Le délai pour déposer la soumission était de 18 jours, soit du 22 novembre au 11 décembre 2012.

Comme nos activités progressent d'année en année, il devenait primordial d'ajuster le volume d'heures du contrat pour s'assurer de couvrir l'année 2013. En ayant augmenté le volume d'heures, nous croyons que plus de fournisseurs se sont montrés intéressés.

Il est à noter que cet appel d'offres remplace l'appel d'offres 1471 qui a dû être annulé sur recommandation de la direction du greffe. Après vérification auprès du service du contentieux, le délai de soumission ne respectait pas les règles de la loi des cités et ville. Une interprétation différente des journées à considérer dans le délai explique cette situation. Le service du contentieux nous a donc recommandé d'annuler l'appel d'offres 1471 et de relancer un nouvel appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM 12 0040 - 23 janvier 2012 : Accorder un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc., pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, pour un montant total approximatif de 161 790,59 \$, taxes incluses - appel d'offres public 1437 (1 seul soumissionnaire).

Résolution CE 11 1698 - 26 octobre 2011 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de

disposition des matériaux et de déneigement.

Résolution CM 11 0017 - 24 janvier 2011 : Accorder un contrat à Sciage de Béton 2000 inc., pour la location de machinerie incluant l'opérateur pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, pour un montant total de 132 872,22\$, taxes incluses - appel d'offres public 1400 (1 seul soumissionnaire).

DESCRIPTION

Les services demandés consistent à fournir la machinerie et les opérateurs nécessaires pour excaver le sol, briser les structures existantes, trier les matériaux, remblayer les tranchées et déneiger le terrain loué par la Commission.

Les travaux débuteront entre le 1er janvier et le 1er mars 2013 selon les dates d'approbation et se termineront au plus tard le 31 décembre 2013 ou lorsque le montant du contrat aura été atteint selon la première des éventualités.

La machinerie est utilisée dans le cadre de travaux d'entretien du réseau (imputer au budget de fonctionnement) et à des travaux en régie (dépense capitalisée).

Le nombre d'heures minimum d'excavatrice prévu sur ce contrat est de 1 500 heures. À ces heures peuvent s'ajouter la location d'un camion à benne occasionnellement.

L'appel d'offres public a été publié le 22 novembre 2012 et s'est ouvert le 11 décembre 2012 aux bureaux de la Commission des services électriques de Montréal (75, rue de Port-Royal est, bureau 610, à Montréal). Six (6) soumissionnaires ont présenté une offre, soit : Sciage de Béton 2000 Inc., E2R Inc., Environnement Routier NRJ Inc., J.R.G. Excavation Inc., Les Entreprises Canbec Construction Inc. et D.C. Excavation Inc. Un de ces soumissionnaires a été déclaré non conforme, soit D.C. Excavation Inc. La soumission de cette entreprise a été rejetée car le bordereau avait des prix que sur trois (3) articles sur six (6).

JUSTIFICATION

Firmes Soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Sciage de Béton 2000 Inc.	192 008,25\$	Aucune	192 008,25\$
E2R Inc.	203 853,07\$	Aucune	203 853,07\$
Environnement Routier NRJ Inc.	214 140,94\$	Aucune	214 140,94\$
J.R.G. Excavation Inc.	221 614,31\$	Aucune	221 614,31\$
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	222 677,83\$	Aucune	222 677,83\$
Coût moyen des soumissions reçues	210 804,88\$	Aucune	210 804,88\$
Estimation des professionnels (\$)	215 591,35\$	Aucune	215 591,35\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			- 9,79%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			30 669,58\$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			- 23 853,10\$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			- 10,9 %

Bien que la charge de travail augmente d'année en année, le recours à un entrepreneur en excavation se justifie par le fait que la CSEM n'a pas la machinerie et les opérateurs qualifiés à son emploi pour faire les travaux. Nous occupons les opérateurs pour un nombre d'heures variant de 1300 à 1600 heures par année. Selon les journées, nous pouvons avoir recours à plus d'une excavatrice et parfois à différents types de machinerie, ce qu'un entrepreneur peut

nous offrir facilement.

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée s'explique essentiellement par le fait que cinq (5) entreprises ont soumissionné. De plus, comme le nombre d'heures prévu au bordereau du contrat a augmenté, l'intérêt des fournisseurs a probablement augmenté d'autant.

L'augmentation des coûts observée entre l'année 2011 et 2012 s'explique essentiellement par le fait qu'il n'y avait qu'un seul fournisseur. Malgré ce fait, les prix étaient tout de même compétitifs par rapport aux prix payés selon le décret de la construction. Le volume d'heures entre 2011 et 2012 était sensiblement le même.

Pour expliquer le différentiel entre le montant total du contrat 2012 et le montant total de la soumission pour l'année 2013, il y a deux (2) éléments. Le premier est le suivant : Le coût total du contrat est à la hausse suite à l'augmentation des quantités inscrites au bordereau. Notre réseau prenant de plus en plus d'ampleur avec les années, les interventions d'entretien deviennent plus nombreuses. Cependant, nous constatons que les prix unitaires sont en baisse de 8% par rapport à l'an dernier. Il faut souligner que le montant de la soumission est un montant maximal et qu'il est fort probable que le montant payé sera inférieur au montant maximal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût est de 192 008,25\$ taxes incluses. Après récupération de taxes, le coût net est de 169 831,90\$.

Veillez noter que les prix soumis par Sciage de Béton 2000 Inc. sont 10,9% inférieurs à l'estimation. Cette estimation est basée sur les prix 2012 majorés de 3% pour tenir compte de l'inflation.

Les crédits sont prévus au budget 2013 de la Commission des services électriques. Le bon de commande sera émis en début d'année.

Cette dépense concerne le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est essentiel pour réaliser les travaux d'entretien au réseau de la CSEM. Les travaux d'entretien sont majoritairement des travaux urgents permettant à nos usagers de donner le service de télécommunication de téléphonie et d'électricité aux citoyens de Montréal.

Le report ou l'annulation de ce contrat retarderait ces travaux urgents et aurait un impact majeur sur les services considérés essentiels aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses dans les instructions

aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Ne s'applique pas.

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève - Ext BOIES

Secrétaire

Pour
Denis Leblanc
Chef de division, Gestion du réseau
Tél. : (514) 868-3109

Tél : 514 384-6840

Télécop. : 514 868-3108

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU

Président

Tél : 514-384-6840

Télécop. : 514 384-7298

Date d'endos. : 2013-01-14

Dossier # :1120128003

CE : 20.005

2013/01/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1120429003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole d'entente afin d'établir une collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre Brest'aim, Société anonyme d'économie mixte (Océanopolis) de Brest et la Ville de Montréal (Espace pour la vie, Biodôme) et autoriser le directeur de l'Espace pour la vie, à signer le protocole de collaboration.

1. Approuver un protocole de collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre Brest'aim, Société anonyme d'économie mixte (Océanopolis) de Brest et la Ville de Montréal (Espace pour la vie).

2. Autoriser le directeur de l'Espace pour la vie à signer le protocole de collaboration.

Signé par : Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-01-16 14:58

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur - Muséums nature de Montréal

Dossier # :1120429003

IDENTIFICATION

Dossier # :1120429003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole d'entente afin d'établir une collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre Brest'aim, Société anonyme d'économie mixte (Océanopolis) de Brest et la Ville de Montréal (Espace pour la vie, Biodôme) et autoriser le directeur de l'Espace pour la vie, à signer le protocole de collaboration.

CONTENU

CONTEXTE

Des échanges entre des professionnels, des aquaristes, des horticulteurs et des scientifiques d'Océanopolis à Brest (France) et le Biodôme de Montréal de l'Espace pour la vie ont, par le passé, nourri les savoirs individuels et collectifs dans ces différents domaines. Fort de cette collaboration mutuellement fructueuse, Brest'aim, Société anonyme d'économie mixte de Brest et la Ville de Montréal, plus spécifiquement Espace pour la vie, ont décidé d'entamer un processus formel de collaboration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0620 2 mai 2012 Approuver un protocole de collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre le Conseil général de la Moselle (Jardins fruitiers de Laquenexy) et la Ville de Montréal et autoriser le directeur de l'Espace pour la vie à signer le protocole.

CE 10 0823 2 juin 2010 Approuver le renouvellement du projet de protocole de collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre le Muséum national d'histoire naturelle de la Ville de Paris et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans et autoriser le directeur des Muséums nature de Montréal à signer le protocole.

CM05 0100 21 fév. 2005 Approuver un protocole de collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et la Ville de Montréal et CE 05 0229 16 fév. 2005 Montréal et autoriser le directeur des Muséums nature de Montréal à signer le protocole.

DESCRIPTION

Un protocole de collaboration entre Brest'aim, Société anonyme d'économie mixte (Océanopolis) et l'Espace pour la vie (Biodôme de Montréal) établira un cadre formel de collaboration et d'échanges afin de poursuivre et accroître la coopération bilatérale dans les

domaines de la garde en captivité d'organismes vivants, de la recherche scientifique, du service à la clientèle et la gestion de la mise en valeur de l'information scientifique et technique sur une base d'égalité, de réciprocité et d'avantages mutuels.

JUSTIFICATION

Les missions et les objectifs du Biodôme de Montréal (Espace pour la vie) et d'Océanopolis sont similaires et chacune reconnaît le caractère international des grands enjeux environnementaux et ceux reliés à la perte de la biodiversité. De la même façon, chacune des deux institutions croit à l'importance de stimuler le partage d'expertise entre l'Europe et l'Amérique. Chacune des deux institutions a, par le passé, accueilli des stagiaires provenant de l'autre institution afin de partager leur savoir sur des techniques de garde en captivité. L'une et l'autre ont développé une expertise enviable dans des domaines différents mais complémentaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun montant n'est nécessaire pour la signature du protocole d'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le partenariat entre le Biodôme de Montréal (Espace pour la vie) et Océanopolis (Brest'aim) mènera à une série de projets intégrant les principes de développement durable, contribuant ainsi aux objectifs du Plan de développement durable de la Ville de Montréal. Cette entente de partenariat permettra notamment de réaliser une série de projets de vulgarisation, d'éducation scientifique et éventuellement de recherche en lien avec l'objectif de *Diffusion d'information relative à la biodiversité* du plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le protocole d'entente sera bénéfique pour les deux institutions. Il permettra de poursuivre et d'établir les assises de projets spécifiques que ce soit dans le domaine de la recherche, de la conservation, de l'éducation, de la mise en valeur, de la gestion et de l'administration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la signature du protocole d'entente par les représentants des deux institutions, les cadres concernés établiront au début de chacune des années (février) un calendrier des activités conjointes et des échanges de stagiaires. Pour l'essentiel, ces activités auront lieu entre les mois de mars et novembre. Les mois de décembre et janvier seront consacrés à l'établissement des bilans et à la reddition de comptes auprès des organismes subventionnaires sollicités. Ce calendrier préliminaire pourra être modifié en fonction des exigences des organismes qui financeront les activités réalisées dans le cadre de ce protocole d'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente entente est conforme aux politiques de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert VAILLANCOURT

Chef de division Collections Vivantes et
Recherche

Tél : 514 868-3040

Télocop. : 514 868-3065

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER

Chef du Biodôme

Tél : 514 868-3001

Télocop. : 514 868-3065

Date d'endos. : 2012-11-02

Dossier # :1120429003



Dossier # : 1133972001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser un soutien financier de 20 000 \$ à Les Productions Ondinnok Inc. pour l'élaboration et la réalisation d'un événement intitulé Un printemps autochtone d'art du 30 avril au 8 juin 2013 dans le réseau Accès culture, projet présenté dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et les Productions Ondinnok Inc. concernant la réalisation de l'événement Un printemps autochtone d'art;
2. d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000 \$ aux Productions Ondinnok Inc. pour la réalisation de l'événement Un printemps autochtone d'art au printemps 2013 dans le réseau Accès culture;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par : Jean-Robert CHOQUET

Le 2013-01-21 15:08

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1133972001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133972001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser un soutien financier de 20 000 \$ à Les Productions Ondinnok Inc. pour l'élaboration et la réalisation d'un événement intitulé Un printemps autochtone d'art du 30 avril au 8 juin 2013 dans le réseau Accès culture, projet présenté dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise l'accessibilité des citoyens à la culture, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place une mesure intitulée Accueil et circulation des artistes autochtones dans le réseau Accès culture. Cette mesure vise à consolider la diffusion d'artistes autochtones et à favoriser la circulation de leurs créations sur le territoire montréalais, et ce, en offrant un soutien financier à la diffusion de projets et créations. L'organisme Les Productions Ondinnok Inc. propose de réaliser un événement artistique autochtone pluri-disciplinaire, qui se déroulera du 30 avril au 8 juin 2013, à la maison de la culture Frontenac.

Fondée en 1985 à Montréal par Yves Sioui Durand, Catherine Joncas et John Blondin, Ondinnok est une compagnie de théâtre, de recherche et de création qui fonde son action sur la reconquête du territoire imaginaire des amérindiens par un questionnement sur l'identité et la culture. Investi par la pensée, les spécificités et les mythes autochtones, le théâtre d'Ondinnok veut rompre l'isolement des communautés en établissant un pont avec le monde actuel et réinventer le théâtre amérindien. La compagnie a près d'une vingtaine de créations à son actif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1329 – 18 août 2010 - d'accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant 648 137,39 \$, pour l'année 2010, aux organismes à but non lucratif (OBNL) admissibles ci-après, ayant déposé une demande dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chacun d'eux.

CE11 1627 - 12 octobre 2011 - d'accorder une deuxième série de soutiens financiers totalisant 306 605 \$, pour l'année 2011, aux organismes à but non lucratif (OBNL) admissibles ci-après, ayant déposé une demande dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les

domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande

CE12 0631 - 2 mai 2012 - d'accorder une première série de soutiens financiers totalisant 180 451 \$, pour l'année 2012, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après, ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande

DESCRIPTION

L'événement *Un printemps autochtone d'art* se veut un projet de fenêtre artistique autochtone favorisant la transmission et le partage de la spécificité culturelle et de la vision du monde des autochtones avec les citoyens montréalais de toutes origines. L'événement proposera :

- *Akakonhsa' - Fabuleux dédoublement*, du 30 avril au 8 juin : Une exposition d'artistes autochtones de la relève et majeurs, dont le commissariat est assuré par Guy Sioui Durand, sociologue critique (PH.D.), critique d'art et commissaire indépendant spécialisé en art actuel et art amérindien.

- *L'écorce de nos silences* : présentation de trois courtes pièces écrites par trois nouvelles voix autochtones, Jacynthe Connolly (Innu), Dave Jenniss (Malécite) et Véronique Hébert (Atikamekw). Ces trois auteurs sont accompagnés dans leur processus d'écriture par les dramaturges Marie-Christine Lê-Huu, Suzanne Lebeau et par le comédien et auteur Stéphane Crête. Ce projet bénéficie d'une collaboration avec le Centre des auteurs dramatiques (CEAD).

- *Nikateltemun - L'ombre déchirée* : mise en lecture d'un texte choc du comédien Innu Marco Collin.

- *Mesnak* : projection du premier long métrage de fiction amérindienne au Québec, réalisé par Yves Sioui Durand et récipiendaire de trois prix au American Indian Film Festival de San Francisco et de deux prix au SWAIA Santa Fe Native Cinema.

- *Oki, Manitous et esprits* : conférence performative du commissaire Guy Sioui Durand.

- *Je vous répondrai par la bouche de nos poètes* : un cabaret théâtral rassemblant des poètes et des musiciens amérindiens du Québec.

Le calendrier complet des activités est inclus en pièce jointe.

Il est proposé de verser la somme de 20 000 \$ à l'organisme Les Productions Ondinnok Inc. pour l'élaboration et la réalisation de cet événement.

JUSTIFICATION

L'organisme Les Productions Ondinnok Inc., existe depuis plus de 25 ans et est la seule compagnie professionnelle de théâtre amérindien au Québec. Engagés envers leur communauté et le développement des artistes autochtones, ils ont su devenir des piliers importants pour la milieu artistique autochtone montréalais, ils ont notamment mis en place un programme de formation intensive en théâtre pour les autochtones en collaboration avec l'École Nationale de Théâtre du Canada, et initié de nombreux projets de création collective. Ils sont donc l'organisme tout indiqué pour mettre sur pied cet événement d'envergure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières versées par la Ville aux Productions Ondinnok Inc., incluant celles du présent sommaire, sont les suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	2013	2012	2011	2010
Les Productions Ondinnok Inc.	20 000 \$	1 411,00 \$	2 456 \$	3 370,22 \$

La subvention de 20 000\$ représente 17% du budget total de l'événement qui est formé également par le soutien financier provenant du Secrétariat aux Affaires autochtones, de Patrimoine canadien et de l'arrondissement Ville-Marie.

Imputation :	2013
AF Gén. Ville / Bud. rég. / Entente MCC Ville Volet culturel / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org./projet accueil et diffusion d'artistes autochtones	20 000 \$

Le montant de la subvention de 20 000 \$ provient en totalité des crédits alloués dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et réservés par les recommandations de crédit # 10-2.2.5-518 / 10-2.5.5-524 / 11-2.5.5-060 / 11-2.2.4-057

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La culture est reconnue par la Ville comme 4e pilier du développement durable. Le projet contribue notamment à :

Volet social :

- Cohésion sociale et solidarité
- Épanouissement individuel et de la collectivité locale
- Valorisation des diversités : culturelles, sociales,
- Sentiment d'appartenance et de sécurité
- Soutien à la relève

Volet culturel :

- Dynamisme culturel : encourage la créativité
- Soutien à la création, diffusion et production professionnelles
- Diversité artistique et culturelle
- Identité culturelle et mémoire collective (territoire, groupe, individu)
- Patrimoine immatériel
- Histoire et mémoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière apportée à l'organisme contribuera à lui permettre de réaliser cet événement et à le soutenir dans ses efforts pour sensibiliser la population montréalaise à la richesse de la culture autochtone et pour favoriser le rapprochement entre les diverses communautés culturelles montréalaises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme Les Productions Ondinnok met en oeuvre son propre plan de communication. La Direction de la culture et du patrimoine, par le biais du réseau Accès culture, développera de son côté, plusieurs mesures visant la promotion générale de l'événement qui seront mises en oeuvre en collaboration avec les responsables des communications de la Direction.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2013 Octroi de la subvention
Avril - Mai 2013 Réalisation du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard des subventions de moins de 50

000 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ingrid VALLUS

Agent(e) de developpement culturel

Tél : 514-872-6155

Télécop. : 514 872-0981

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS

Chef de division

Tél : 872-5592

Télécop. : 872-1153

Date d'endos. : 2013-01-11

Dossier # :1133972001



Dossier # : 1123931003

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 46 000 \$ à Semaine de la mode de la Métropole, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement « Imaginer • Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec, pour la promotion de la 24e édition de la Semaine Mode-Montréal, qui se tiendra du 4 au 7 février 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 46 000 \$ à Semaine de la mode de la Métropole pour la promotion de la 24^e édition de la Semaine Mode-Montréal , qui se tiendra du 4 au 7 février 2013, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement *Imaginer • Réaliser Montréal 2025* avec le gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par : Nancy SHOIRY

Le 2013-01-15 17:04

Signataire :

Nancy SHOIRY

Directrice principale
Mise en valeur du territoire , Direction

Dossier # :1123931003

IDENTIFICATION

Dossier # :1123931003

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 46 000 \$ à Semaine de la mode de la Métropole, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement « Imaginer • Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec, pour la promotion de la 24e édition de la Semaine Mode-Montréal, qui se tiendra du 4 au 7 février 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait une nouvelle stratégie, *Montréal Style libre*, ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal comme centre de création en mode, tant sur la scène locale qu'internationale, en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante. Cette stratégie qui se poursuit vise à répondre à trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui stratégique d'événements porteurs en mode à Montréal, tels que la Semaine Mode-Montréal.

Depuis quatre ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les deux éditions de la Semaine Mode-Montréal, l'édition annuelle du Festival mode et design Montréal ainsi que le Salon annuel nord américain de la fourrure (NAFFEM) représentent des plateformes de diffusion de la créativité montréalaise en mode tant au local et qu'à l'international.

En 2013, nous planifions recommander l'appui de deux événements distincts : les deux éditions de la Semaine Mode-Montréal ainsi que le NAFFEM.

Quant au Festival Mode & Design Montréal, compte tenu de son budget, des partenariats qu'il a développés et son plan stratégique de développement pour les prochaines années, il sera

dorénavant sous la responsabilité de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements. Ce festival est inscrit à la programmation partielle 2013-2017 de l'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

La Semaine Mode-Montréal se déroule deux fois par année, soit en février et en septembre. Le présent sommaire décisionnel vise à accorder un soutien financier de 46 000 \$ à Semaine de la mode de la Métropole, pour l'édition de février 2013, en réponse à la demande déposée par l'organisme le 14 novembre dernier (voir pièces jointes). Semaine de la mode de la Métropole a pour mission de favoriser et de promouvoir le développement commercial et économique des designers de mode locaux et d'en faire la promotion par l'organisation de défilés ou d'autres véhicules promotionnels..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0369 (27 septembre 2012)

Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

CE12 1131 (4 juillet 2012)

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*

CM 12 0686 (20 août 2012)

Accorder un soutien financier non récurrent de 62 500 \$ à Festival mode et design Montréal, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* avec le gouvernement du Québec, pour la promotion de la 12^e édition du Festival mode et design Montréal qui se tiendra au centre-ville de Montréal, sur l'avenue McGill College du 1^{er} au 4 août 2012;

CM12 0714 (21 août 2012)

Accorder un soutien financier de 54 275 \$ à Semaine de la mode de la Métropole, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* avec le gouvernement du Québec, pour la promotion de la 23^e édition de la Semaine de mode de Montréal, qui se tiendra du 4 au 7 septembre 2012

DESCRIPTION

La prochaine édition de la Semaine Mode-Montréal aura lieu du 4 au 7 février 2013 à l'Arsenal, situé au 2020, rue William dans Griffintown. L'objectif principal de cet événement est de faire la promotion des créateurs montréalais et d'accentuer le positionnement de Montréal comme ville de mode sur les plans national et international. L'appui demandé vise principalement à bonifier les initiatives promotionnelles amorcées lors de la 23^e édition en septembre dernier.

Les livrables sont :

- Captation vidéo de l'ensemble des défilés et des événements spéciaux;
- Diffusion en direct des défilés des créateurs sur Internet (*Live.Stream*);
- Affichages ciblés (intérieur et extérieur, métro et dans la rue);

Le soutien financier de 46 000 \$ attribué à Semaine de la mode de la Métropole pour la 24^e édition de la Semaine Mode-Montréal représente 2,8 % du budget total estimé de l'événement (1 668 500 \$) et 14,3 % des contributions totales anticipées par le promoteur des différents paliers gouvernementaux (321 000 \$).

JUSTIFICATION

La Semaine Mode-Montréal est un événement stratégique pour le secteur de la mode à Montréal. Ayant une cible spécifique d'acheteurs locaux et étrangers intéressés par le produit montréalais, elle permet de réunir en un événement porteur les forces créatives de notre industrie pour mieux concurrencer l'offre des autres grandes villes de mode. Soulignons que nos talents créateurs font partie des éléments qui sont à la base de la désignation de Montréal Ville UNESCO de design. Aussi, l'appui manifesté par tous les partenaires publics concernés confirme l'importance de cet événement qui contribue au rayonnement de l'industrie de la mode montréalaise à l'international.

D'autre part, cet événement s'inscrit principalement dans deux axes stratégiques d'intervention de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, soit Montréal, Ville de savoir, de création et d'innovation et Montréal, Ville ouverte à rayonnement international. En effet, la Semaine Mode-Montréal permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation, le talent, le savoir et le savoir-faire montréalais. De plus, la présence de médias étrangers augmente le rayonnement de Montréal à l'international et contribue petit à petit à faire de Montréal un leader nord-américain dans le domaine de la mode.

Cette activité structurante pour l'industrie de la mode à Montréal compte deux éditions par année dictées selon le calendrier des grandes villes internationales de mode. En effet, les créateurs et détaillants de mode dévoilent en février leurs collections automne/hiver et, en septembre, leurs collections printemps/été qui seront en magasin l'année suivante. Les défilés sont principalement dédiés à un public averti composé d'acheteurs locaux et internationaux, de partenaires de l'industrie et du public.

Les retombées sont multiples. On peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode)
- Création (soutient l'innovation et la création, de même que de nouvelles formes d'expression en mode)
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque)
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises montréalaises et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais)
- Impact médiatique (mentions significatives dans les médias locaux et étrangers)
- Économie locale (priorité des produits, des services et de la main-d'oeuvre d'origine locale)
- Environnement et développement durable (pratiques spécifiques à cet effet)

La Ville de Montréal appuie cet événement stratégique depuis quelques années et constitue un levier de développement stratégique. Depuis 2010, les contributions suivantes ont été accordées :

	2010	2011	2012
	18e : 50 000 \$	20e : 54 258 \$	22e : 38 325 \$
	19e : 50 000 \$	21e : 55 925 \$	23e : 54 275 \$

Rapport d'activités de la 23^e édition en septembre dernier :

Programmation

- 18 défilés et 28 designers participants
- 20 000 visiteurs

Représentation médiatique

- 48 médias du Québec (presse écrite et blogueurs)
- 15 médias nationaux
- 8 médias internationaux

Acheteurs

- 34 acheteurs internationaux
- 52 acheteurs locaux

Couverture médiatique : nombre de parutions

- Québec : 551
- Hors Québec : 204
- International : 66
- Site Internet : 36 016 visites; 157 550 pages visualisées

Aussi, l'événement se déroulant dans un lieu privé, l'Arsenal, et non sur le domaine public, l'appui de la Ville à cet événement se résume principalement à la contribution du Bureau de la mode de Montréal (BMM).

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'appui aux événements du plan d'action *Montréal Style libre*, il est spécifié que les dépenses engagées par le BMM destinées au secteur de la mode et du vêtement devront être appliquées à la promotion de Montréal comme ville de mode. Afin de respecter les conditions de ce programme, le BMM doit sélectionner des projets répondant aux attentes de la Ville et du gouvernement en ce qui a trait à la promotion de Montréal comme ville de mode.

Une demande de participation financière de 67 940 \$ (voir pièces jointes) soumise dans le cadre du programme d'appui aux événements du plan d'action *Montréal Style libre* a été analysée par le BMM et ce projet a été retenu mais à un niveau moindre, soit 21 940 \$ de moins que la somme demandée par l'organisme. Deux raisons justifient ce soutien moindre : la pertinence des livrables proposés par le promoteur et la capacité financière du BMM en 2013.

En effet, l'enveloppe budgétaire attribuée au BMM en 2013 est moins élevée par rapport aux années précédentes. Or, comme le BMM désire appuyer les événements mode faisant la promotion de nos designers à Montréal, **trois livrables parmi les cinq proposés** par le promoteur ont été choisis, soit ceux qui cadrent étroitement avec la stratégie *Montréal Style libre* et qui adhèrent à la stratégie de diffusion au grand public du BMM. Il est aussi important de mentionner que la Semaine Mode-Montréal jouira également d'une visibilité accrue à l'international grâce aux actions ponctuelles du BMM qui accompagnera quelques médias étrangers lors de l'événement.

La programmation de la Semaine Mode-Montréal se distingue par ses collaborations novatrices avec les créateurs de mode et du design, renfonçant encore une fois l'image de Montréal comme ville créative et innovante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 46 000 \$. Les crédits nécessaires sont prévus dans la catégorie SDE - volet mode de l'enveloppe du 175 M\$

accordée à la Ville de Montréal par le gouvernement du Québec pour soutenir sa stratégie de développement *Imaginer • Réaliser Montréal 2025*. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier à Semaine de la mode de la Métropole sera remis en deux versements. La première moitié sera versée avant l'événement et la seconde à la fin de l'événement, à la présentation du bilan final de la réalisation du Projet et au dépôt des factures engagées pour la promotion. Cette procédure vise à garantir à la Ville que les sommes accordées ont bien servi à des activités promotionnelles et non à des activités de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Semaine Mode-Montréal contribue stratégiquement à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs et aux journalistes locaux et internationaux des produits mode de qualité des créateurs et des manufacturiers montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de la Ville permettra d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique de nos créateurs de mode et le savoir-faire de nos détaillants et manufacturiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En vertu du protocole de visibilité avec le gouvernement du Québec, les opérations de communication seront planifiées de concert avec le bureau du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Un communiqué de presse sera diffusé conjointement. L'événement sera couvert sur le site modemontreal.tv ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du BMM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'événement du 4 au 7 février 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Semaine de la mode de la Métropole est un organisme sans but lucratif et répond aux règles de régie interne de la Ville. Une copie du statut de l'organisme fait partie des documents en pièces jointes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL

ENDOSSÉ PAR

Martine PRIMEAU

Commissaire

Tél : 872-9944

Télécop. : 872-6249

Chef de division

Tél : 514 868-5942

Télécop. : 514 872-6249
Date d'endos. : 2012-12-19

Dossier # :1123931003

CE : 20.009

2013/01/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.001

2013/01/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1130942001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et 1er vice-président de la Fédération canadienne de municipalité (FCM), et de Mme Josée Duplessis, membre du comité exécutif responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts, pour participer à la conférence et au salon sur les collectivités durables 2013 de la FCM - Windsor (Ontario) - Du 12 au 16 février 2013 - Montant estimé à 4 973,29 \$.

1- d'autoriser le déplacement de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et 1er vice-président de la Fédération canadienne de municipalité (FCM), et de Mme Josée Duplessis, membre du comité exécutif responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts, pour participer à la conférence et au salon sur les collectivités durables 2013 de la FCM, à Windsor (Ontario), du 12 au 16 février 2013 - montant estimé à 4 973,29 \$;

2- d'accorder une avance de fonds au montant de 2 519,40 \$ à M. Dauphin et de 2 453,89 \$ à Mme Duplessis;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier; cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par : Rina Eleanor SCRIM**Le** 2013-01-15 12:10**Signataire :**

Rina Eleanor SCRIM

Directrice de cabinet par intérim
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1130942001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130942001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et 1er vice-président de la Fédération canadienne de municipalité (FCM), et de Mme Josée Duplessis, membre du comité exécutif responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts, pour participer à la conférence et au salon sur les collectivités durables 2013 de la FCM - Windsor (Ontario) - Du 12 au 16 février 2013 - Montant estimé à 4 973,29 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 1 900 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dont les enjeux sont liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

La FCM invite les représentants des secteurs municipaux, privés et autres de tout le Canada à sa conférence et à son salon professionnel annuels sur les collectivités durables 2013. Cet événement se déroulera du 13 au 15 février prochain à Windsor (Ontario) sous le thème : *Véhicules électriques et infrastructure - contexte urbain et rural.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1808 - Séance du 31 octobre 2012

D'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et 1^{er} vice-président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Michel Bissonnet, membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, afin de prendre part aux réunions du conseil national d'administration de la FCM - Ottawa (Ontario) - Du 20 au 23 novembre 2012 - Montant estimé à 3 848,70 \$ (3 personnes).

CE12 0685 - Séance du 9 mai 2012

D'autoriser le déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, au 75^e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) du 31 mai au 4 juin 2012, afin de participer à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM à l'Assemblée générale de Saskatoon.

CE 12 0094 - Séance du 25 janvier 2012

D'autoriser le déplacement de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et 2^e vice-président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), pour participer à la conférence et au salon sur les collectivités durables 2012 de la FCM ainsi qu'à une rencontre des Officiers - Ottawa (Ontario) - Du 7 au 11 février 2012 - Montant estimé à 2 159,10 \$.

DESCRIPTION

L'édition 2013 de la Conférence explorera plus précisément trois volets :

- **La culture du leadership** : Voir comment le leadership peut changer les politiques, les processus, la portée, les échéanciers et les partenaires du développement durable local; les profils de leadership adoptés par les diverses parties prenantes - maires, conseillers municipaux, personnel municipal, groupes communautaires, résidents et entreprises, etc. - qui ont accru l'engagement citoyen, atteint de nouveaux groupes, amélioré l'efficacité dans la gestion des biens publics et utilisé de nouvelles approches de développement durable.
- **L'infrastructure durable** : Démontrer la pertinence des options viables pour la construction, la rénovation, la réparation et l'entretien de l'infrastructure qui allongent sa durée de vie tout en réduisant son impact sur l'environnement et en favorisant un mode de vie durable. Les options qui tiennent compte des coûts du cycle de vie complet de l'investissement seront abordées.
- **L'innovation et la technologie** : Présenter de nouvelles technologies et des approches novatrices qui améliorent la durabilité dans une période de changement rapide. Des démonstrations de technologie dans l'action qui mettent l'accent sur des prototypes, des projets pilotes et des applications ayant déjà fait l'objet de tests dans une municipalité canadienne, seront présentés. Les experts municipaux et les partenaires donneront des exemples d'innovation à travers les processus, les technologies et les approches qui améliorent la durabilité.

Des ateliers de formation avancée seront proposés aux maires, aux conseillers, au personnel municipal et aux professionnels du développement durable du secteur privé, du secteur à but non lucratif et des gouvernements fédéral et provincial sur des thèmes tels que la mise en oeuvre des plans de développement durable de collectivité.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire vise à autoriser le déplacement de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et 1^{er} vice-président de la Fédération canadienne de municipalités (FCM), ainsi que de Mme Josée Duplessis, membre du comité exécutif de la Ville, membre du comité exécutif responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts, à la Conférence des collectivités durable et salon professionnel 2013, à Windsor (Ontario), du 12 au 16 février 2013.

La conférence met l'accent sur le partage d'informations et de savoir-faire entre les différents participants du monde municipal. Ces échanges permettent aux participants de se constituer un réseau de relations pouvant servir de source d'information, d'expertise et de savoir-faire en tout temps après la conférence.

Note : M. Dauphin doit prendre part à une rencontre de la FCM le vendredi 15 février 2013, c'est pourquoi il doit prolonger son séjour d'une nuit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement de la Division du soutien aux élus de la Direction du Greffe. Les crédits ont été réservés au système

comptable de la Ville.

Claude Dauphin

Engagement de gestion: 130115CD

Frais de déplacement et d'hébergement:

Imputation budgétaire: 2101-0010000-100248-01101-53201-010001

Montant: 1 749,40 \$ (taxes incluses)

Frais d'inscription:

Imputation budgétaire: 2101-0010000-100248-01101-53801-014023

Montant: 770,00 \$ (taxes incluses)

Total du déplacement : 2 519,40 \$

** Une avance de fonds au montant de 2 519,40 \$ est demandée avant le départ.

Josée Duplessis

Engagement de gestion: 130115JD

Frais de déplacement et d'hébergement:

Imputation budgétaire: 2101-0010000-100248-01101-53201-010001

Montant: 1 683,89 \$ (taxes incluses)

Frais d'inscription:

Imputation budgétaire: 2101-0010000-100248-01101-53801-014023

Montant: 770,00 \$ (taxes incluses)

Total du déplacement : 2 453,89 \$

** Une avance de fonds au montant de 2 453,89 \$ est demandée avant le départ.

Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux normes en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Gina SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina MARTIN

Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 872-6500

Télécop. : 514 872-6067

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN

Responsable soutien aux élus - direction du greffe (ce)

Tél : 514-872-2798

Télécop. : 514 872-4059

Date d'endos. : 2013-01-15

Dossier # :1130942001



Dossier # : 1124114003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement budgétaire 2 894 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2013-2015, soit 1 447 000 \$ en 2013 et de 1 447 000\$ en 2014, en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles vers le Service des technologies de l'information pour réaliser le projet CETEN II afin d'implanter un système de gestion en support aux opérations de déneigement

d'autoriser le virement budgétaire de 2 894 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2013-2015, soit 1 447 000 \$ en 2013 et 1 447 000 \$ en 2014, en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles vers le Service des technologies de l'information pour réaliser le projet CETEN II afin d'implanter un système de gestion en support aux opérations de déneigement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par : Michel ARCHAMBAULT

Le 2013-01-08 16:52

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

Dossier # :1124114003

IDENTIFICATION

Dossier # :1124114003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement budgétaire 2 894 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2013-2015, soit 1 447 000 \$ en 2013 et de 1 447 000\$ en 2014, en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles vers le Service des technologies de l'information pour réaliser le projet CETEN II afin d'implanter un système de gestion en support aux opérations de déneigement

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux par le Conseil d'agglomération en date du 22 avril 2010 (CG10 0158), le Service des technologies de l'information (STI) s'est doté d'un cadre de gestion de projets en technologie de l'information et des communications (TIC) découlant du cadre de gouvernance approuvé. Dorénavant, tous les projets inscrits au portefeuille de projets du STI seront soumis à l'examen du Comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) à chacun de leur point de passage et pour chaque demande de changements quant à leur portée initiale. Le processus intitulé "Processus des points de passage dans la gestion d'un projet TI", est d'ailleurs déposé en pièce jointe.

Le projet CETEN II (Contrôle électronique du transport et de l'élimination de la neige) est un projet informatique qui vise à doter la Ville de Montréal (Ville) d'un système de gestion efficace et fiable en support aux opérations de déneigement. Depuis 1995, certaines opérations de déneigement sont supportées par le système informatique CETEN. Dix-sept ans après son implantation, CETEN ne répond plus aux exigences opérationnelles. En effet, les interventions de déneigement affectent de manière importante la fluidité de la circulation ainsi qu'une série d'autres activités citadines. Pour cette raison, il est essentiel que les opérations soient bien encadrées et qu'elles se déroulent rapidement. La logistique de déneigement est très complexe et réclame des instruments de gestion efficaces pour entres autres, calculer et suivre en temps réel le volume de neige acheminé à chacun des sites, payer les entrepreneurs, suivre le degré d'avancement du déneigement et accumuler des statistiques permettant une meilleure planification des travaux. Les fonctionnalités du système actuel ne répondent de façon adéquate à aucun de ces éléments.

Bien que la responsabilité des opérations de déneigement est dévolue aux arrondissements, ces derniers ayant également la juridiction des paiements aux entrepreneurs, la stratégie "globale" d'élimination de la neige est toutefois sous responsabilité centrale, soit la Division de la propreté, du déneigement et de la concertation des arrondissements, qui est également le

promoteur du projet CETEN II. Les différents intervenants de ce dossier collaborent avec le promoteur et coordonnent leurs efforts afin de promouvoir un mode de gestion harmonisé. Il s'agit des Directions des travaux publics des arrondissements de Montréal, de l'Usine d'épuration des eaux usées et du Service des technologies de l'information. Des orientations différentes ont cependant été prises, au fil du temps, en matière de gestion du déneigement. Ainsi, les 9 anciens arrondissements de la Ville utilisent le système CETEN de façon variable selon certaines fonctionnalités répondant à leurs intérêts et besoins locaux, tandis que d'autres arrondissements ne se servent d'aucun outil informatique, ou alors, par exemple, les arrondissements St-Léonard et Anjou, ont mis en place un système différent pour utilisation locale.

Un dossier d'affaires a donc été élaboré par la division Développement de la fonction TI et liaison avec la clientèle du Service des technologies de l'information (STI), et ce, afin de déterminer les objectifs d'affaires recherchés tout en s'assurant de l'arrimage avec les orientations stratégiques de la Ville. Les objectifs d'affaires visés par l'implantation de CETEN II sont les suivants: assurer un contrôle et un suivi adéquat du volume de neige transporté aux sites de surface et aux égouts, assurer la continuité des opérations d'élimination de la neige, qui constituent le goulot d'étranglement du déneigement, enregistrer avec exactitude les transports de neige pour fins de paiements des contrats, réduire les possibilités d'erreurs et de fraude et réduire le nombre des plaintes liées aux opérations de déneigement.

Le point de passage #1, Identification du besoin ou opportunité et justification d'affaires, a été approuvé par le Comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) en date du 20 septembre 2012. Il est donc autorisé de débiter la phase #2 du projet, soit l'identification de la solution, l'architecture sommaire et la conception de la solution et du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite spécifiquement du virement budgétaire nécessaire à la réalisation du projet CETEN II. Il a été convenu avec le promoteur du projet, lors du CSTI du 20 septembre dernier, qu'un virement budgétaire provenant du PTI du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles vers le PTI du Service des technologies de l'information, sera effectué afin de poursuivre les travaux de la phase #2, reliés à l'identification de la solution d'affaires. Le dossier d'affaires présente trois scénarios explorés afin d'obtenir un système de gestion efficace en support aux opérations de déneigement. Le statu quo est le premier scénario exploré, ensuite remplacer CETEN par un système complet basé sur une combinaison de technologies de mesure acquises à l'externe par des traitements informatiques réalisés en régie interne, est le deuxième scénario exploré. Finalement, le troisième scénario, qui vise à remplacer CETEN par une solution clé-en-main, c'est-à-dire par l'acquisition d'un progiciel, est celui qui a été retenu. En effet, la rapidité et la qualité des opérations de déneigement ont un effet direct sur les activités et la qualité de vie des citoyens. Le déneigement est un des facteurs importants desquels dépend la perception de l'efficacité de l'administration municipale. Devant l'obligation de fournir des services d'élimination de la neige dans un contexte fortement médiatisé, il est impératif que la Ville améliore sa performance en se dotant d'outils de gestion efficaces. Dans ce contexte d'urgence, il est approprié de favoriser le scénario #3, qui offre une solution clé-en-main qui pourra rapidement répondre à la majorité des besoins exprimés par les gestionnaires du déneigement et permettra également le développement subséquent d'autres fonctionnalités.

Le coût total estimé pour réaliser CETEN II est de 2 894 000 \$. Cette somme servira à la réalisation du projet, soit à l'acquisition du matériel et logiciels, par l'intermédiaire d'un appel d'offres public, au recrutement du personnel et à la formation. Comme la planification du projet n'est pas encore débutée, car le projet est en phase #2, la date concernant le lancement de l'appel d'offres n'est pas déterminée.

JUSTIFICATION

Les limitations opérationnelles et la désuétude très avancée des composantes technologiques de CETEN affectent de manière négative l'efficacité des opérations. Le remplacement du système est jugé urgent car il serait très risqué de se fier aux outils existants pour les prochaines saisons hivernales. Il est donc impératif de poursuivre les travaux dans le cadre du projet CETEN II. Ce virement budgétaire permettra donc l'atteinte des objectifs du projet, soit à terme, de doter la Ville d'un nouveau système de gestion performant en support aux opérations de déneigement, en débutant par l'identification de la solution et la rédaction du dossier de projet. De plus, le projet s'inscrit dans la démarche entreprise par le STI afin de se conformer au cadre de gouvernance des projets et des programmes d'actifs municipaux, tout en s'assurant de l'optimisation des fonds investis dans le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce virement budgétaire se fera conformément aux interventions financières du Service des technologies de l'information et du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles. L'enveloppe totale du PTI 2013-2015 du STI sera augmentée de 1 447 000 \$ en 2013 et de 1 447 000 \$ en 2014, pour un total de 2 894 000 \$. Ce montant sera alloué pour la réalisation de ce nouveau projet, soit CETEN II, d'une durée de deux ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus d'autoriser le virement budgétaire provenant du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles vers le STI engendrerait les impacts suivants:

- L'impossibilité de réaliser le projet pour le STI;
- La poursuite de l'utilisation du vieux système CETEN;
- La non conformité aux exigences fonctionnelles et technologiques requises pour un déneigement moderne et efficace;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du présent dossier par les instances: janvier 2013;
- Virement budgétaire par le Service des finances (budget): janvier 2013;
- Communication du budget au promoteur et chef de projet: janvier 2013;
- Mise en place d'une équipe de projet: février 2013;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à l'encadrement administratif sur les virements de crédits budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Pascal GAGNÉ)

Avis favorable :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés
aux arrondissements (Michel FRENETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne PARENTEAU

Conseillère en planification

Tél : 514 872-5295

Télécop. : 514 872-8434

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT

Chef de division

Tél : 514-280-6922

Télécop. : 514 280-0414

Date d'endos. : 2012-12-11

Dossier # :1124114003



Dossier # : 1123080003

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale , Division de l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 3 837 300\$ du budget corporatif des dépenses contingentes au budget de fonctionnement du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

Il est recommandé:

1. d'autoriser un virement de crédits de 3 837 300 \$ pour l'année 2013, en provenance du budget corporatif des dépenses contingentes au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin de permettre au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière d'administrer l'enveloppe corporative destinée au paiement des honoraires dus aux cabinets externes;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera en partie assumée par la Ville centrale, soit 1 918 650 \$ et en partie assumée par l'agglomération pour un montant de 1 918 650 \$ pour 2013.

Signé par : Benoit DAGENAI

Le 2013-01-10 13:01

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur principal et Avocat en chef
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

Dossier # :1123080003

IDENTIFICATION

Dossier # :1123080003

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale , Division de l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 3 837 300\$ du budget corporatif des dépenses contingentes au budget de fonctionnement du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la préparation du budget 2006 de la Direction du contentieux, il avait été convenu que soit mis en place un projet-pilote sur trois ans (budgets 2006, 2007 et 2008). Le projet supposait que les crédits relatifs aux honoraires de firmes d'avocats externes, crédits prévus au budget corporatif des dépenses contingentes, soient gérés par la Direction du contentieux. L'hypothèse était alors qu'une gestion centralisée et plus efficiente des mandats confiés à l'externe permettrait à la Ville de faire des économies considérables. L'hypothèse s'est avérée fondée puisque l'économie réalisée au cours des 3 années de référence du projet-pilote se chiffre à plus de 11 M\$. De plus, pour l'année 2010 uniquement, le Service des affaires juridique et de l'évaluation foncière a réalisé une économie de plus de 4 M\$.

Le succès du projet a conduit à des décisions structurantes, à savoir la continuation sur une base permanente de la gestion des honoraires juridiques relatifs aux cabinets externes et l'embauche, en 2009, sur une base permanente, de 7 professionnels, afin de préparer la relève et développer l'expertise de la Direction dans des champs de pratique utiles aux besoins de la Ville. Ces postes permanents ont été créés dans le système budgétaire et financés depuis 2010 par le virement de crédits du budget corporatif des dépenses contingentes au budget de fonctionnement.

Pour 2013, l'objectif demeure le même, soit de rendre le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière imputable de la gestion de la totalité des honoraires juridiques assumés par la Ville, tant à l'interne qu'à l'externe. Le présent sommaire vise à obtenir, pour cette année, un virement de crédits à même les dépenses contingentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0264 - 29 février 2012 - Autoriser un virement de crédits de 3 637 300\$ pour l'année 2012;

CE11 0147 - 9 février 2011 - Autoriser un virement de crédits de 3 337 300 \$ pour l'année 2011;
CE10 0138 - 3 octobre 2010 - Autoriser un virement de crédits de 4 337 300 \$ pour l'année 2010;
CE09 0053 - 14 janvier 2009 - Autoriser un virement de crédits de 5 053 700 \$ pour l'année 2009;
CE07 2118 - 19 décembre 2007 - Autoriser un virement de crédits de 5 053 700 \$ pour l'année 2008;
CE06 2244 - 20 décembre 2006 - Autoriser un virement de crédits de 5 253 700 \$ pour l'année 2007;
CE06 1233 - 9 août 2006 - Autoriser un virement de crédits de 3 900 883 \$ pour l'année 2006;

DESCRIPTION

Les crédits nécessaires doivent être virés du budget corporatif des dépenses contingentes au budget du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière. Des centres de responsabilité distincts ont été créés en 2006 pour permettre la comptabilisation adéquate des dépenses reliées à ces activités. Les crédits sont répartis entre les entités 1001 (Agglomération) et 2101 (Local).

Nos prévisions quant à la répartition des honoraires judiciaires, soit 50 % pour l'agglomération (1001) et 50 % pour le local (2101), sont basées sur les prévisions budgétaires pour l'année

JUSTIFICATION

Pour l'année 2013, le virement de crédits doit être de 3 837 300 \$ en raison notamment des dossiers en responsabilité. Le virement de 3 837 300 \$ découle de la demande de 5 053 700 \$ défalquée d'un montant de 716 400 \$ intégré dans le budget de fonctionnement pour financer les postes permanents, d'un montant de 1 000 000 \$ représentant une portion de la contrainte budgétaire consentie par le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière dans le cadre du plan de réduction des dépenses du plan de réduction des dépenses 2011 (125M\$), lequel montant est récurrent et finalement d'un montant de 200 000 \$ correspondant à une portion de la contrainte supplémentaire de 1% récurrente sur le budget 2012 assumée par le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière lors de la confection du budget 2012. Finalement, pour faire face aux besoins grandissants de la Ville en matière juridique, un ajout de crédits de 700 000\$ est prévu pour 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est à noter que différentes clés de répartition s'appliquent dans ce dossier. Les crédits relatifs aux honoraires juridiques sont répartis selon que la dépense en est une d'agglomération ou pas. La répartition des crédits budgétaires entre les dépenses d'agglomération et les dépenses locales a été effectuée en fonction de la prévision des mandats à traiter au courant de la prochaine année.

Provenance :

2101-0010000-200003-01819-66501-000000-0000 : 1 918 650 \$

1001-0010000-200092-01819-66501-000000-0000 : 1 918 650 \$

Imputation :

2101-0010000-100264-01203-54302-000000-0000 : 1 918 650 \$

1001-0010000-100263-01203-54302-000000-0000 : 1 918 650 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pérennité de l'expertise à l'interne et réduction des coûts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jennifer POIRIER

Chef de division - Administration

Tél : 514 872-9795

Télécop. : 514 872-1915

ENDOSSÉ PAR

Benoit DAGENAIS

Directeur principal et avocat en chef

Tél : 514-872-2919

Télécop. : 000-0000

Date d'endos. : 2012-12-14

Dossier # :1123080003



Dossier # : 1120273003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser des virements de crédits de 101 296 \$ en provenance du surplus affecté du Fonds Énergie afin de financer la prolongation du poste temporaire d'agent de recherche pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

Il est recommandé d'autoriser un virement de crédit au montant de 101 296 \$ en provenance du surplus affecté du Fonds Énergie, afin de financer la prolongation du poste temporaire d'agent de recherche, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par : Roger LACHANCE

Le 2013-01-18 15:04

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

Dossier # :1120273003

IDENTIFICATION

Dossier # :1120273003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser des virements de crédits de 101 296 \$ en provenance du surplus affecté du Fonds Énergie afin de financer la prolongation du poste temporaire d'agent de recherche pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

CONTENU

CONTEXTE

Créé par résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal, le Fonds Énergie appuie financièrement par des prêts sans intérêt les initiatives en efficacité énergétique des immeubles municipaux montréalais. Fruit d'une collaboration entre le Service des finances, la Direction de l'environnement et la Direction des Immeubles, le Fonds Énergie a disposé d'un capital de départ de 3 millions de dollars alloué à partir du surplus budgétaire 2007. Un poste d'agent de recherche fut également créé pour la période du 1er juillet 2008 au 31 décembre 2009 afin de coordonner les demandes et faire connaître l'existence du Fonds Énergie. Ce poste fut prolongé jusqu'au 31 décembre 2010, afin d'en assurer la coordination. Il fut de nouveau prolongé du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, puis du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012. L'expérience nous confirme l'adéquation entre la promotion et le suivi des dossiers du Fonds Énergie par un agent de recherche dédié et sa capacité à être un levier important dans la lutte aux gaz à effet de serre (GES). En effet, l'agent de recherche est un accompagnateur et un facilitateur auprès des arrondissements dans le montage financier de leurs projets. Le poste d'agent de recherche dédié au Fonds Énergie s'est avéré essentiel à la bonne marche des activités reliées à ce dernier et la prolongation de ce poste vise à permettre de maintenir le rôle et les actions nécessaires à la continuité de cette gestion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE12 0067 - Le 18 janvier 2012 - Autoriser un virement de crédit de 101 420 \$ en provenance du surplus affecté du Fonds Énergie afin de financer la prolongation du poste temporaire d'agent de recherche du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013;
- CE11 0146 - Le 09 février 2011 - Autoriser un virement de crédits au montant de 99 431 \$ en provenance du surplus affecté du Fonds Énergie afin de financer la prolongation du poste temporaire d'agent de recherche du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011;
- CE09 1851 - Le 14 octobre 2009 - Prendre acte du rapport annuel Fonds Énergie 2008 et autoriser une dépense maximale de 99 898 \$ afin de permettre la prolongation d'un poste temporaire d'agent de recherche pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010 pour assurer la coordination du projet Fonds Énergie;
- CM09 0183 - Le 30 mars 2009 - Affecter un montant de 1 100 000 \$ pour le renflouement du

Fonds Énergie pour le financement de projets en efficacité énergétique;
CE08 1163 - Le 18 juin 2008 - Approuver les règles de gestion du Fonds Énergie - Ville, lequel constitue une nouvelle source de financement pour les projets en efficacité énergétique.

DESCRIPTION

Le Fonds Énergie constitue l'action 1 du plan d'action corporatif «Pour préserver le climat» adopté en 2007. Les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en générant des économies récurrentes en frais d'énergie. Le Fonds Énergie est appuyé par un site intranet depuis décembre 2008. De façon générale, le Fonds Énergie prête un montant s'élevant à six fois les estimations d'économies d'énergie remboursables sur une base annuelle à même les économies d'énergie générées. Au terme des remboursements, l'unité conserve les économies générées. Un arrondissement peut soumettre une demande au Fonds Énergie afin de financer en tout ou en partie un projet. En contrepartie, il s'engage à rembourser le Fonds à même les économies d'énergie réalisées, dans un délai maximal de six ans.

Le présent dossier fait suite à la décision du comité exécutif CE08 - 1163 entérinant les règles de gestion du Fonds Énergie spécifiées au dossier original 1084213001 - *Créer le Fonds Énergie de la Ville de Montréal* dans lequel le poste temporaire d'agent de recherche était créé pour 2008 et 2009. Il y était spécifié que l'agent de recherche sera chargé de : «réceptionner les demandes, accompagner les clients dans le processus administratif décrit plus haut, rédiger la reddition de comptes et s'assurer du respect des procédures, coordonner l'activité du Fonds avec le Service des finances, publiciser le Fonds; recueillir les documents qui serviront au développement du site intranet Énergie et s'assurer que les promoteurs de projet ont obtenu les subventions disponibles.» L'agent de recherche suit donc les études avec les arrondissements et les villes liées, analyse et valide les coûts admissibles au Fonds et recherche d'autres programmes ou subventions gouvernementales applicables qui peuvent venir compléter le montage financier des projets (ex: implication dans le Programme de réfection de 40 arénas, financé à 80% par une subvention fédérale).

JUSTIFICATION

Il est demandé que le poste d'agent de recherche soit reconduit pour continuer à faire le suivi et les démarches nécessaires auprès des arrondissements et des partenaires impliqués. En effet, l'implication de l'agent de recherche est nécessaire pour que le Fonds soit à son plein potentiel comme levier de financement de la réduction des émissions de GES. Cette expertise, disponible pour l'ensemble des administrations locales, évite une multiplication des ressources et des coûts. De 2008 à 2011, le Fonds Énergie a accordé 2 951 520 \$ pour des travaux totalisant plus de 51 391 399 \$. Pour continuer sur cette lancée, il est important d'avoir une personne dédiée à la promotion du Fonds Énergie et à l'accompagnement des arrondissements dans les dossiers pour la recherche de financement. Ces derniers ne connaissant pas tous les programmes de financement disponibles, il s'ensuit un report de certains travaux par manque de moyens financiers et d'accompagnement dans leur recherche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, au montant de 101 296 \$ incluant le salaire et les avantages sociaux, sera financée par le compte de Surplus affecté -Fonds Énergie. Les crédits budgétaires requis seront virés du compte de surplus affecté au budget de la Direction de l'environnement où la dépense de rémunération sera imputée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation de ce poste permet de soutenir les arrondissements dans la lutte aux changements climatiques par l'implication de l'agent de recherche dans le suivi des projets de réfection des immeubles en arrondissements, la promotion du Fonds Énergie pour la réalisation de ceux-ci et la recherche de financement dans les dossiers d'efficacité énergétique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation du poste d'agent de recherche vise à maintenir la promotion et l'utilité du

Fonds Énergie auprès des arrondissements ainsi que l'accompagnement des gestionnaires immobiliers dans le montage financier des leurs projets ainsi qu'a prévenir le report ou l'abandon de projets en efficacité énergétique par manque de financement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Capital humain et des communications , Relations de travail (Rosana FERREIRA)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Patrice LEROUX)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Administration (Patrice TRUDEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lina ALLARD

Chef de section

Tél : 514 872-6508

Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Annick LE FLOCH

Chef de division planification et suivi
environnemental

Tél : 514-280-4368

Télécop. : 514 280-6667

Date d'endos. : 2013-01-07

Dossier # :1120273003

CE : 30.006

2013/01/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1135057003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 14 au 18 janvier 2013

Il est recommandé :

de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 14 au 18 janvier 2013.

Signé par : Yves SAINDON

Le 2013-01-22 08:59

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1135057003

IDENTIFICATION

Dossier # :1135057003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 14 au 18 janvier 2013

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **14 au 18 janvier 2013** fait état de **18** lancements

d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie A GAUTHIER

SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE
pour : Marc Demers, Conseiller analyse -
contrôle de gestion

Tél : 514-872-2849

Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392

Télécop. : 514 872-1937

Date d'endos. : 2013-01-21

Dossier # :1135057003



Dossier # : 1120582004

Unité administrative responsable :	Police , Direction principale , Service du partenariat et de l'organisation du travail , Missions internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Informar le Comité exécutif du déploiement de policiers du Service de police de la Ville de Montréal aux différentes missions de stabilisation des Nations Unies en Haïti, en Côte d'Ivoire et en Afghanistan, conformément à l'entente de trois ans entre la Ville de Montréal et la GRC approuvée par le Comité exécutif le 6 juin 2012 (CE12 0855)

Informar le Comité exécutif du déploiement de policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal à différentes missions de stabilisation des Nations Unies, à savoir:

Le 31e contingent en Haïti, formé de 16 policiers ;

Le 4e contingent en Côte d'Ivoire, formé de 2 policiers;

Le 9e contingent en Afghanistan, formé de 1 policière.

Signé par : Marc PARENT

Le 2013-01-15 09:53

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

Dossier # :1120582004

IDENTIFICATION

Dossier # :1120582004

Unité administrative responsable :	Police , Direction principale , Service du partenariat et de l'organisation du travail , Missions internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Informers le Comité exécutif du déploiement de policiers du Service de police de la Ville de Montréal aux différentes missions de stabilisation des Nations Unies en Haïti, en Côte d'Ivoire et en Afghanistan, conformément à l'entente de trois ans entre la Ville de Montréal et la GRC approuvée par le Comité exécutif le 6 juin 2012 (CE12 0855)

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrangement sur la police civile au Canada (APCC) mandate la GRC, au nom du gouvernement du Canada, à gérer le recrutement des policiers canadiens dans le cadre des opérations internationales de maintien de la paix, en collaboration avec les Nations Unies. Depuis 1995, plus de 350 policiers et policières du Service de police de la Ville de Montréal ont été affectés à des fonctions de paix, au support de tribunaux internationaux ainsi qu'à des fonctions de formation et d'administration. Nos expertises et notre réputation ont contribué à l'énoncé directionnel de l'APCC en Haïti, en Bosnie-Herzégovine, au Guatemala, au Timor-Oriental au Kosovo, en Côte-d'Ivoire, au Rwanda, en Jordanie, au Sierra Leone et en Afghanistan, soit "construire un monde plus sécuritaire". Le sous-directeur du maintien de la paix internationale de la GRC sollicite notre participation pour les missions de stabilisation suivantes:

Le 31e contingent en Haïti, formé de 16 policiers ;

Le 4e contingent en Côte d'Ivoire, formé de 2 policiers;

Le 9e contingent en Afghanistan, formé de 1 policière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1578 - 19 septembre 2012 - Prendre acte du déploiement de policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à différentes missions de stabilisation des Nations Unies, à savoir :

- Haïti : déploiement du 28e contingent du SPVM, formé de 8 policières et policiers pour une période de douze mois, soit du 21 février 2012 au 21 février 2013;

- Haïti : déploiement du 29e contingent du SPVM, formé de 3 policières et policiers pour une période de douze mois, soit du 21 mai 2012 au 21 mai 2013;

- Haïti : déploiement du 30e contingent du SPVM, formé de 12 policières et policiers, dont un cadre policier, pour une période de douze mois, soit du 20 août 2012 au 20 août 2013.

CE12 0855 - 6 juin 2012 - Approuver le projet d'entente à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada, relativement à la participation de policiers du SPVM à des missions internationales de maintien de la paix, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2012 et autoriser le Directeur du SPVM à sélectionner un bassin de quarante-trois (43) policiers annuellement pour les prêts de service de 2012 à 2015.

DESCRIPTION

Contingent	Pays	Formation à Ottawa	Dates de départ / retour Mission	Durée	Nombre total de policiers déployés	Nombre de cadres
31e	Haïti	du 30-09-12 au 15-10-12	du 15-10-12 au 15-10-13	12 mois	16	0
4e	Côte d'Ivoire	du 08-10-12 au 21-10-12	du 21-10-12 au 21-10-13	12 mois	2	0
9e	Afghanistan	15-10-12 31-10-12	15-12-12 15-12-13	12 mois	1	0

JUSTIFICATION

Notre participation aux opérations de maintien de la paix dans le monde contribue au rayonnement de la Ville de Montréal et de son Service de police. L'expérience recueillie ainsi que les échanges ajoutent à la qualité de nos services et se traduisent par une meilleure approche auprès des différentes communautés. Ces missions d'aide aux pays en difficulté sont le prolongement à l'échelle internationale de l'approche communautaire développée par le SPVM et s'inscrivent dans une logique de collaboration réciproque et durable. De plus, ce programme n'affecte en rien la prestation de travail régulière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La GRC assume l'ensemble des coûts inhérents au déploiement des policiers en missions extérieures ainsi qu'à la conservation d'un bassin de 43 policiers qui doivent être disponibles pour la durée du contrat.

Revenus

La GRC accepte de rembourser l'ensemble des coûts inhérents au déploiement des policiers en missions internationales.

Dépenses

Les crédits nécessaires au remplacement des policiers réguliers déployés sont prévus au budget 2013.

Les revenus et les dépenses sont répartis ainsi :

	1 janvier au 31 déc	1 janvier au 31 déc	1 janvier au 31 déc	1 avril 2015 au 31 mars 2016 (Année	

	2013	2014	2015	optionnelle)	Total
Revenus	7 492 091 \$	7 665 737 \$	1 931 548 \$	8 076 214 \$	30 870 356 \$
Dépenses	6 657 718 \$	6 810 542 \$	1 715 955 \$	7 195 741 \$	27 472 587 \$
Excédent des revenus / dépenses (frais d'administration)	834 373 \$	855 195 \$	215 593 \$	880 473 \$	3 397 769 \$

Note : L'année d'option est pour la période du 1 avril 2015 au 31 mars 2016.

Tous les crédits nécessaires à cette entente sont prévus au budget de fonctionnement 2013.

L'aspect financier de ces déplacements a été analysé au sommaire décisionnel 1112661001 (résolution CE12 0855).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation du SPVM représente un geste de solidarité et s'inscrit dans la vision de la communauté internationale (ONU-EUPOL) visant à assurer un environnement sûr et stable; à surveiller, restructurer et réformer la police nationale en place; à mettre en oeuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration complets et durables; à favoriser le rétablissement et le maintien de l'état de droit, la sécurité et l'ordre public et protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violence physique; à appuyer les groupes de promotion et de protection des droits de l'homme, surveiller la situation dans le pays et en rendre compte.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces déploiements sont nécessaires pour respecter notre engagement de trois ans envers la GRC et le gouvernement canadien (résolution CE12 0855) et contribuer aux efforts et à l'engagement que le Canada a envers les Nations Unies et les diverses organisations internationales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estelle WACHE

Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514-280-0094

Télécop. : 514-280-3052

ENDOSSÉ PAR

François LANDRY

Chef du Service du partenariat et de
l'organisation du travail

Tél : 514-280-3745

Télécop. : 514 280-2357

Date d'endos. : 2012-12-18

Dossier # :1120582004